

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 18 février 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 1^{re} classe du ministère de la défense

NOR : ARMH2105578A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 18 février 2021 :

I. – Est autorisée au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 1^{re} classe du ministère de la défense.

II. – L'organisation de cet examen professionnel est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

III. – Le nombre de postes offerts est fixé à 86.

IV. – L'ouverture des inscriptions est fixée au 9 mars 2021.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Il est fortement conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes dispositions ne sera prise en compte.

V. – Les inscriptions par internet ont lieu du 9 mars 2021 à 12 heures, au 16 avril 2021 à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur le site des concours, dans l'encart « Votre espace » puis « S'inscrire », à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.

Cette inscription ne doit pas être effectuée à partir d'un poste équipé ISPT (internet sur le poste de travail). La candidate ou le candidat utilise sa connexion personnelle ou un poste internet en libre-service (type ALCAZAR), en raison des mesures de sécurité propres au ministère des armées. L'adresse mail utilisée doit être une adresse personnelle.

Pour que l'inscription soit prise en compte, il est impératif que la candidate ou le candidat réalise la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription contenant le numéro de « certificat » qui doit être enregistré et/ou imprimé et conservé.

Les candidates et candidats qui ont validé leur inscription n'ont aucun document à transmettre, hormis éventuellement, pour les personnes en situation de handicap un certificat médical, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, délivré par un médecin agréé, et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, sur le site des concours à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 16 avril 2021, date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris.

Le téléversement d'éventuelles pièces jointes est proposé en toute fin d'inscription. Les candidates et les candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur leur dossier via l'encart « Votre espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne » jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à la clôture des inscriptions, dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne », grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de l'inscription.

Toute modification sur le site d'inscription en ligne doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation réalisée, la candidate ou le candidat reçoit alors un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la modification qui est considéré comme seul document opposable.

VI. – Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 9 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, section B, quartier Général-Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et les candidats joignent impérativement à leur demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse. Aucune demande de dossier papier par tout autre moyen que la voie postale ne sera prise en compte.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et les candidats l'envoient, avec, pour les personnes en situation de handicap, un certificat médical, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, délivré par un médecin agréé, et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, par voie

postale, au plus tard le 16 avril 2021, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, au bureau recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique dont les coordonnées sont mentionnées dans le tableau ci-après.

DÉPARTEMENT où les candidates et les candidats sont affectés	ADRESSE où les candidates et les candidats doivent faire parvenir leur dossier d'inscription par voie postale
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer et étranger	CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90	CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, quartier de Lattre de Tassigny, BP 30001, 57044 Metz Cedex 1
14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85	CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87	CMG de Bordeaux, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Bègles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex
04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B	CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9
01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74	CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, section B, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07

Tout dossier posté après le 16 avril 2021 ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

VII. – L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule le 20 mai 2021, dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux, Toulon et Lyon.

Les candidates et les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye. Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

VIII. – En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidates et les candidats admissibles transmettent leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), au plus tard le 31 août 2021, avant 12 heures, heure de Paris, sur le site des concours via l'encart « Votre espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne », à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.

Les candidates et candidats inscrits par la voie postale transmettent, par voie postale leur dossier de RAEP imprimé, au plus tard le 31 août 2021, le cachet de la poste faisant foi, au CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, section B, quartier Général-Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

IX. – L'épreuve orale d'admission se déroule à Lyon, à compter du 20 septembre 2021.

X. – Tout candidat ou candidate résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

La demande écrite scannée au format « pdf » doit être adressée sur le site des concours via l'encart « Votre espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne », à l'adresse internet susmentionnée, ou par voie postale au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 27 août 2021.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande au plus tard le 27 août 2021, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

XI. – Le jury sera composé par arrêté de la ministre des armées.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG de Lyon.